



Aire d'Alimentation  
Captage de la Chancelée



# Comité de pilotage

## Captage de La Chancelée

### Mardi 2 décembre 2025





Cérémonie de signature du Contrat le 18 novembre 2022 au lycée agricole Jacques Bujault de Melle



 **OBJECTIF**

- **Bilan des actions et programme prévisionnel pour 2026**

**ORDRE DU JOUR**

1. Rappel du contexte
2. Point sur la qualité d'eau
3. Bilan des actions et prévisionnel pour 2026
  - Actions agricoles
  - Protection des zones sensibles
  - Communication et sensibilisation
4. Echanges

# Aire d'alimentation du captage de la Chancelée

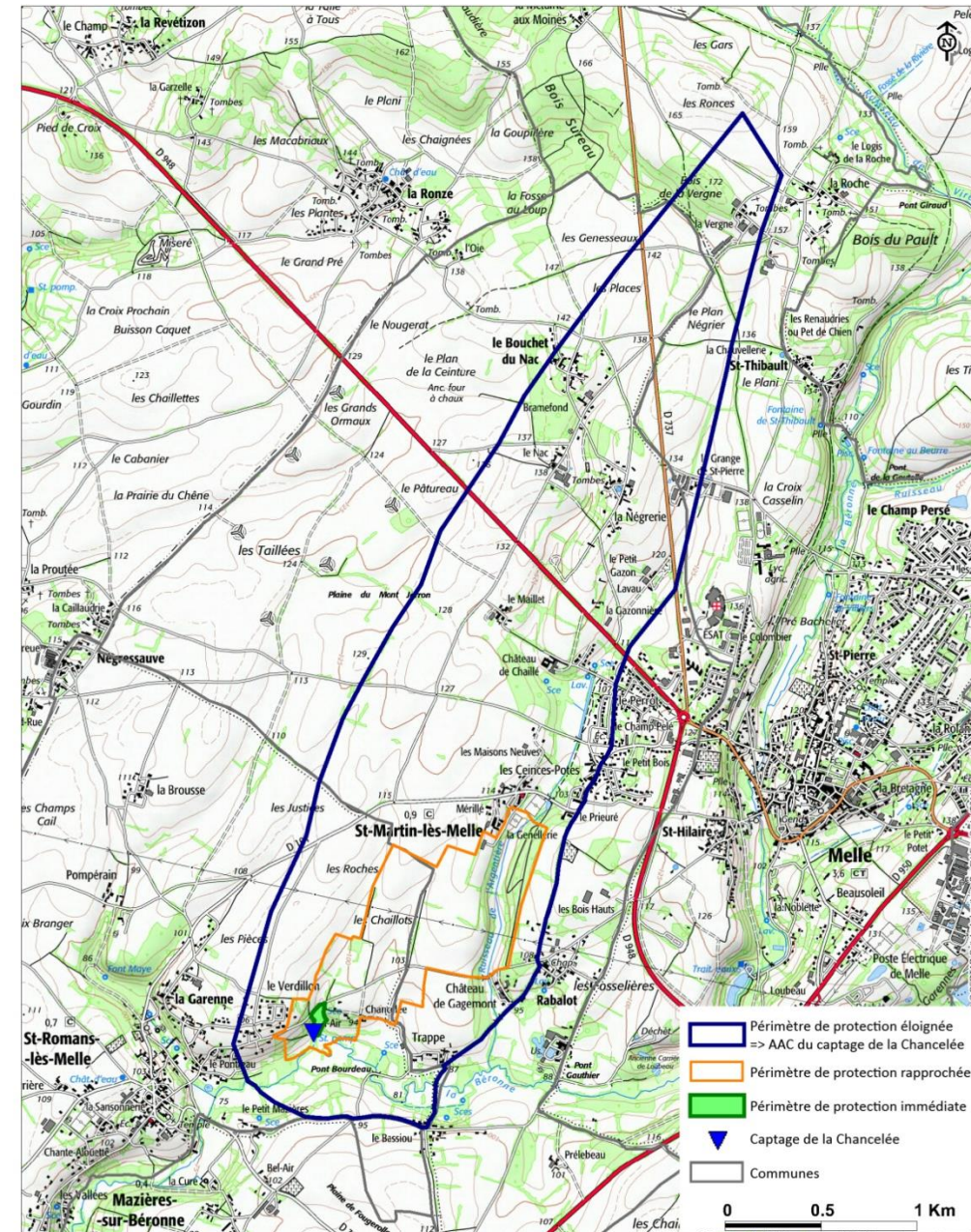
- Captage d'eau situé à **St-Romans-lès-Melle**



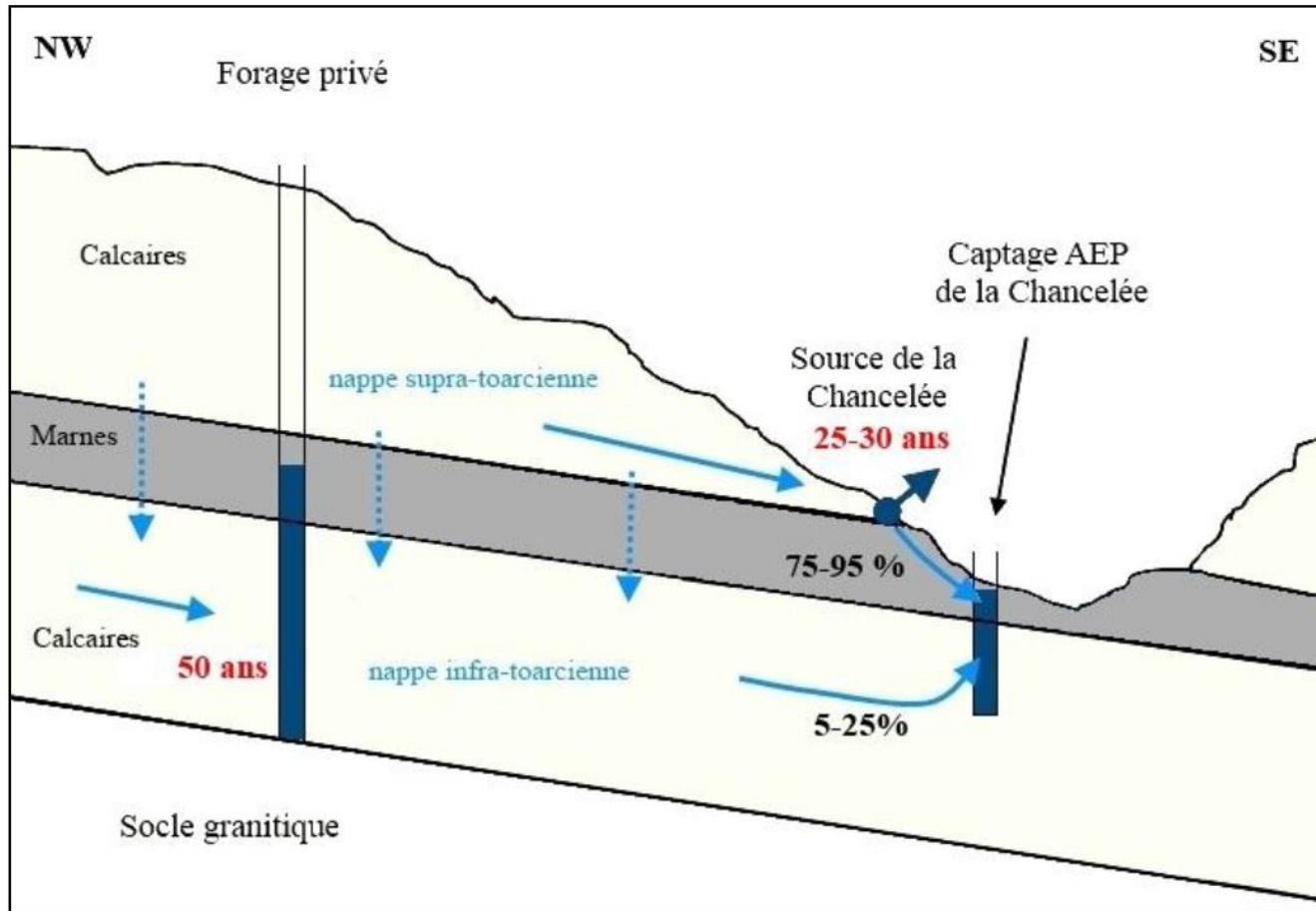
- Traitement : **chloration** uniquement  
**Mélange** avec l'eau de l'usine du SERTAD
- Alimentation en eau potable de **St-Martin-lès-Melle** et **Melle**
- Production 2024 : **78 234 m<sup>3</sup>**

➤ **Captage Grenelle Prioritaire**  
**Intégré au programme régional**

*Re.Sources* 



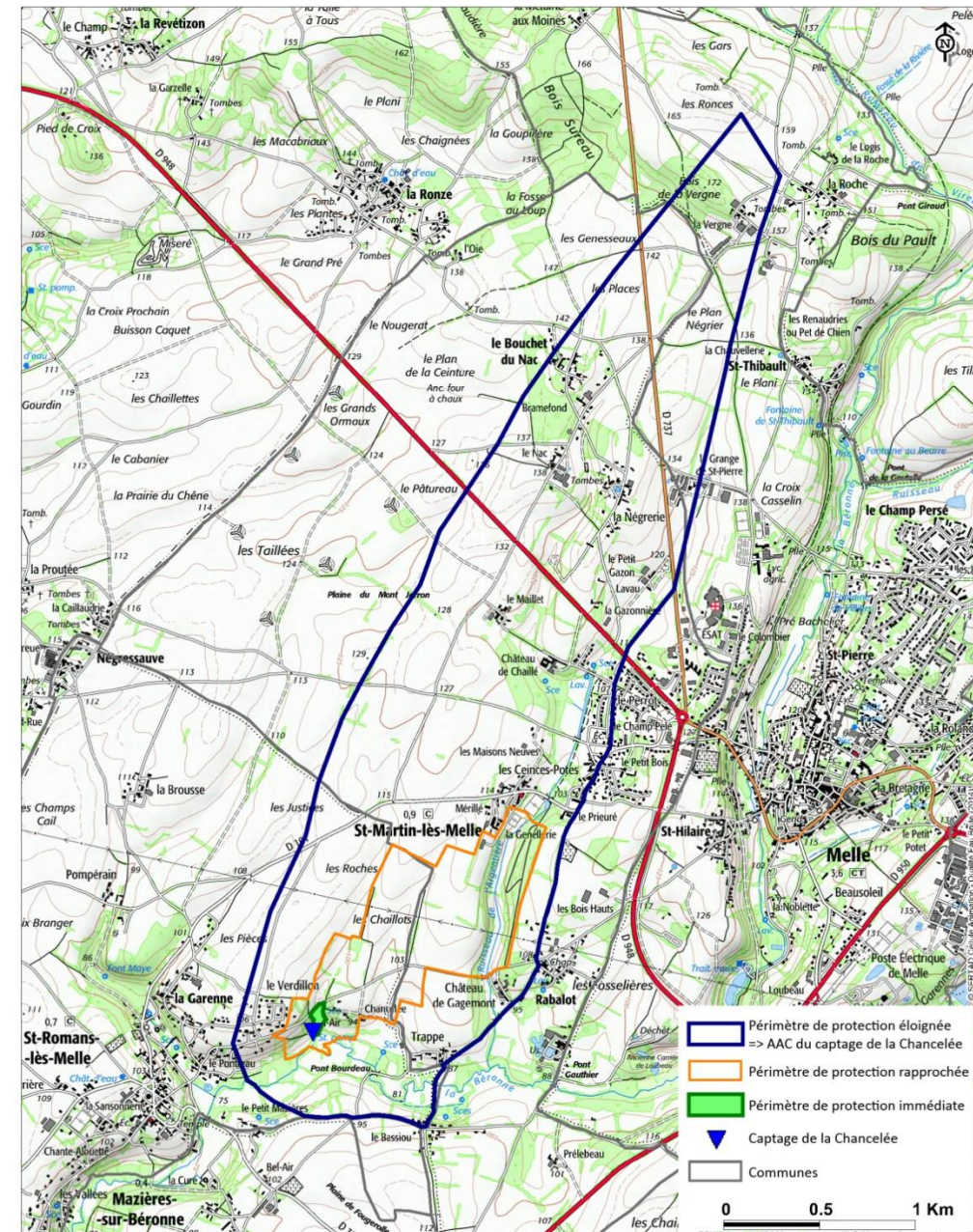
# Origine de l'eau captée à la Chancelée



## Un fonctionnement hydrogéologique complexe :

- ↪ Mélange de 2 nappes.
- ↪ Age moyen de l'eau : 25 ans mais transferts pouvant être rapides (karst)

# Aire d'alimentation du captage de la Chancelée

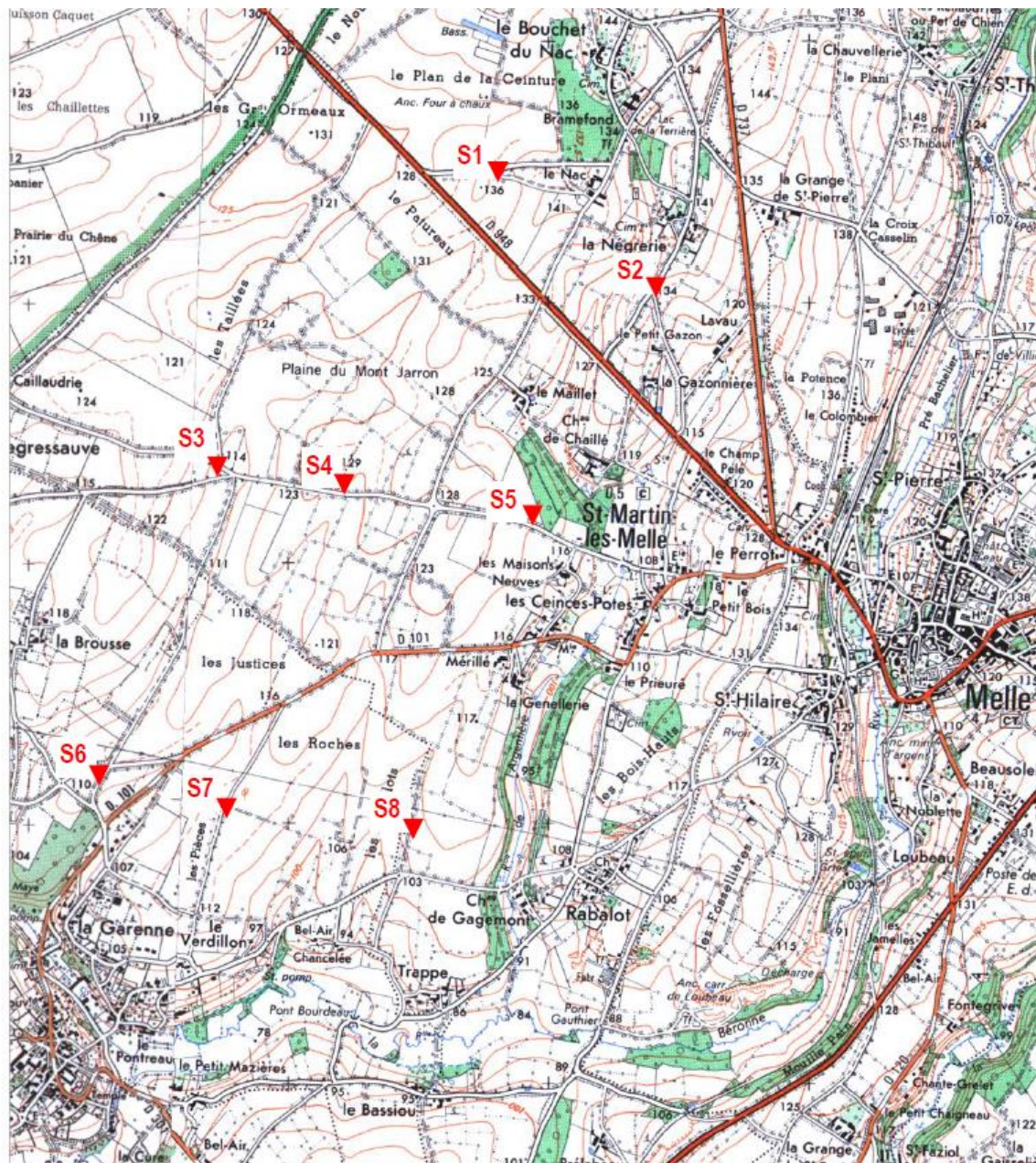


- **Surface : 580 ha**
  - 57 % de grandes cultures
  - 12 % prairies
  - 10 % bois
  - 21 % zones urbanisées ou autres
- **400 ha de SAU**
- **18 exploitations agricoles**
- **2 communes concernées**
  - St-Romans-lès-Melle
  - St-Martin-lès-Melle / Melle

# Aire d'alimentation du captage de la Chancelée

Rapport EGES dans le cadre de la  
révision des périmètres de  
protection (octobre 2010)

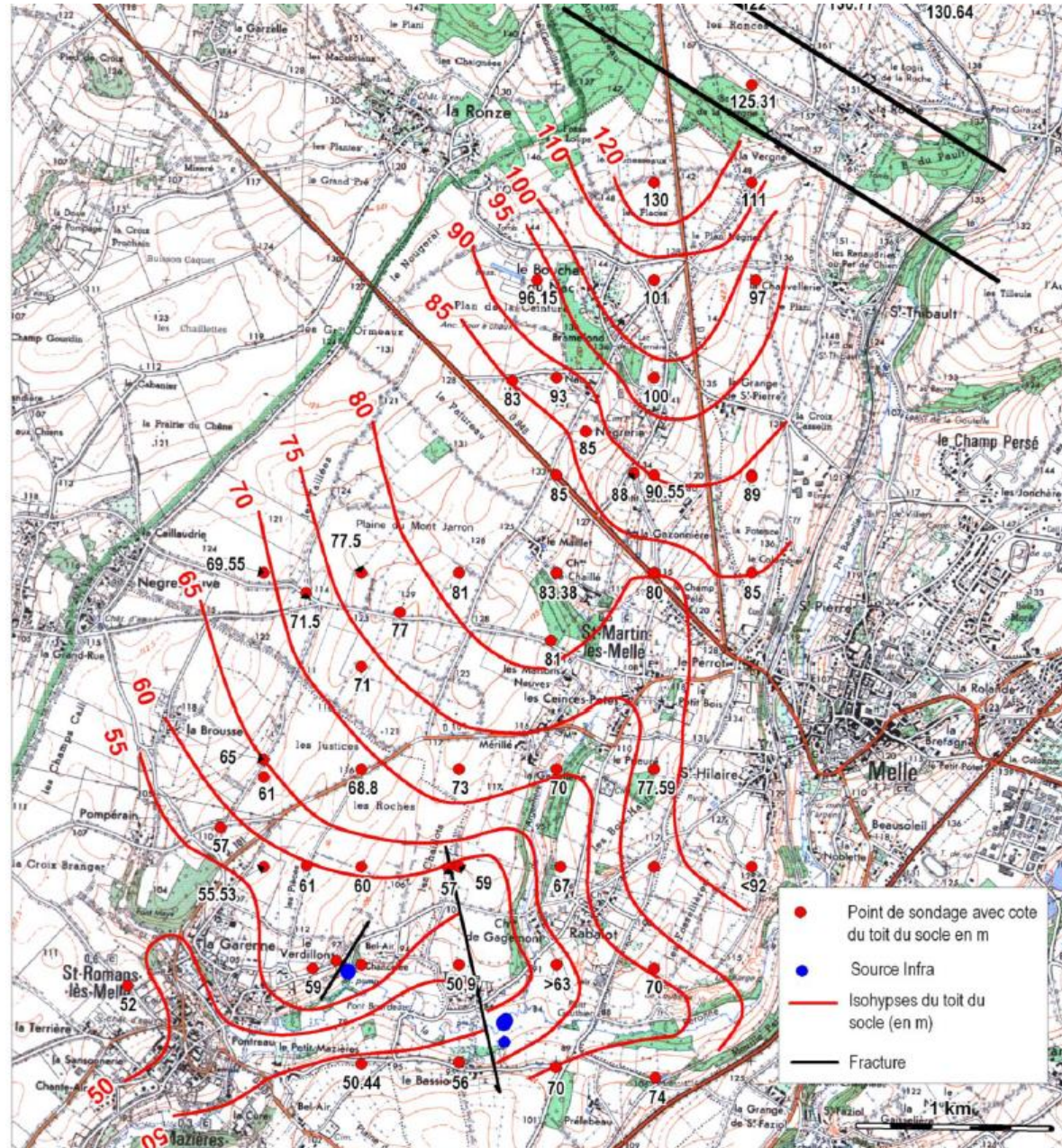
- 8 sondages piézométriques



# Aire d'alimentation du captage de la Chancelée

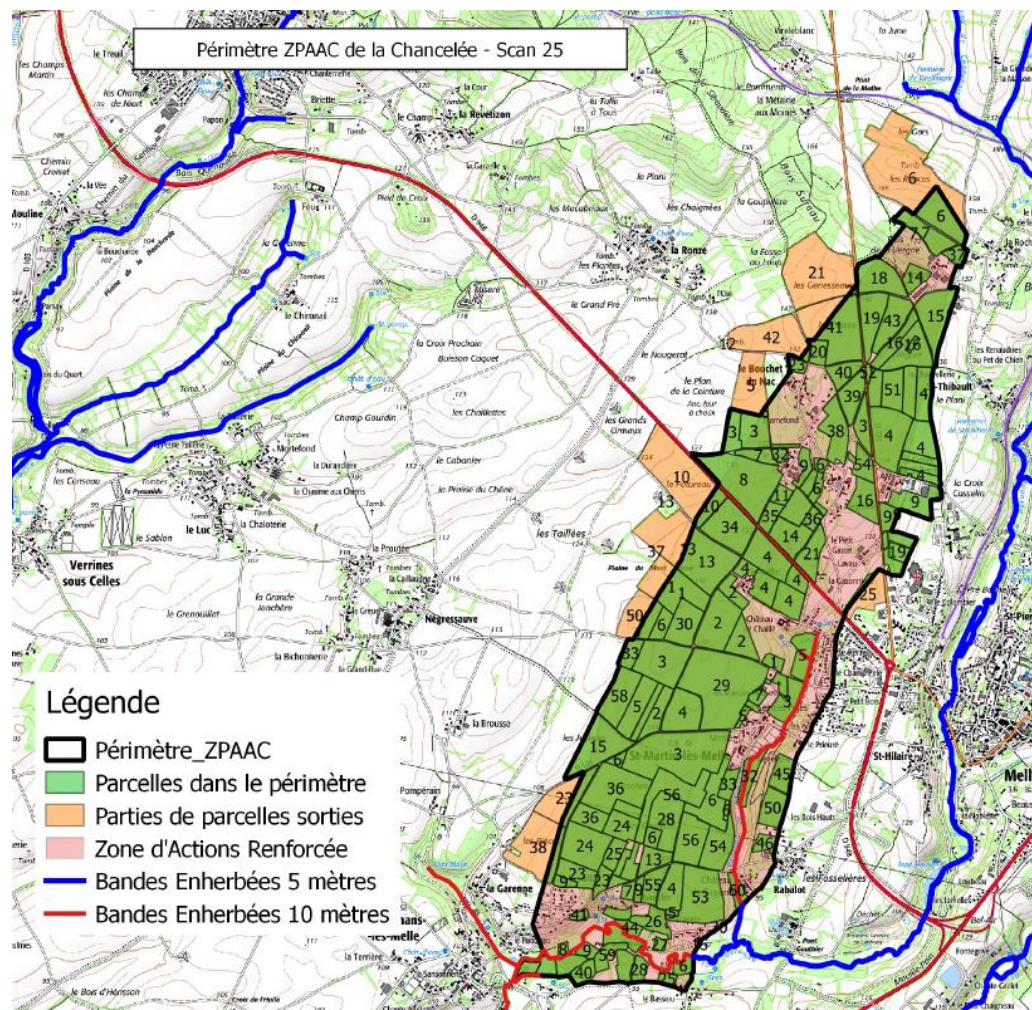
## Carte du toit du socle

- Rôle des 2 failles au Nord limitant le bassin d'alimentation potentiel de la source de la Chancelée
- Une paléo-vallée sous la vallée actuelle du ruisseau de l'Argentière, qui semble diriger les eaux souterraines vers la Chancelée
- Une dépression sous la vallée de la Béronne
- Une fracture au niveau du hameau de Trappe qui provoque un abaissement du toit du socle d'environ 14 m, et expliquant la présence de la source artésienne jaillissante de Bassiou, issue de l'aquifère infratoarcien => confirmé par un traçage en 2010  
=> barrage hydraulique

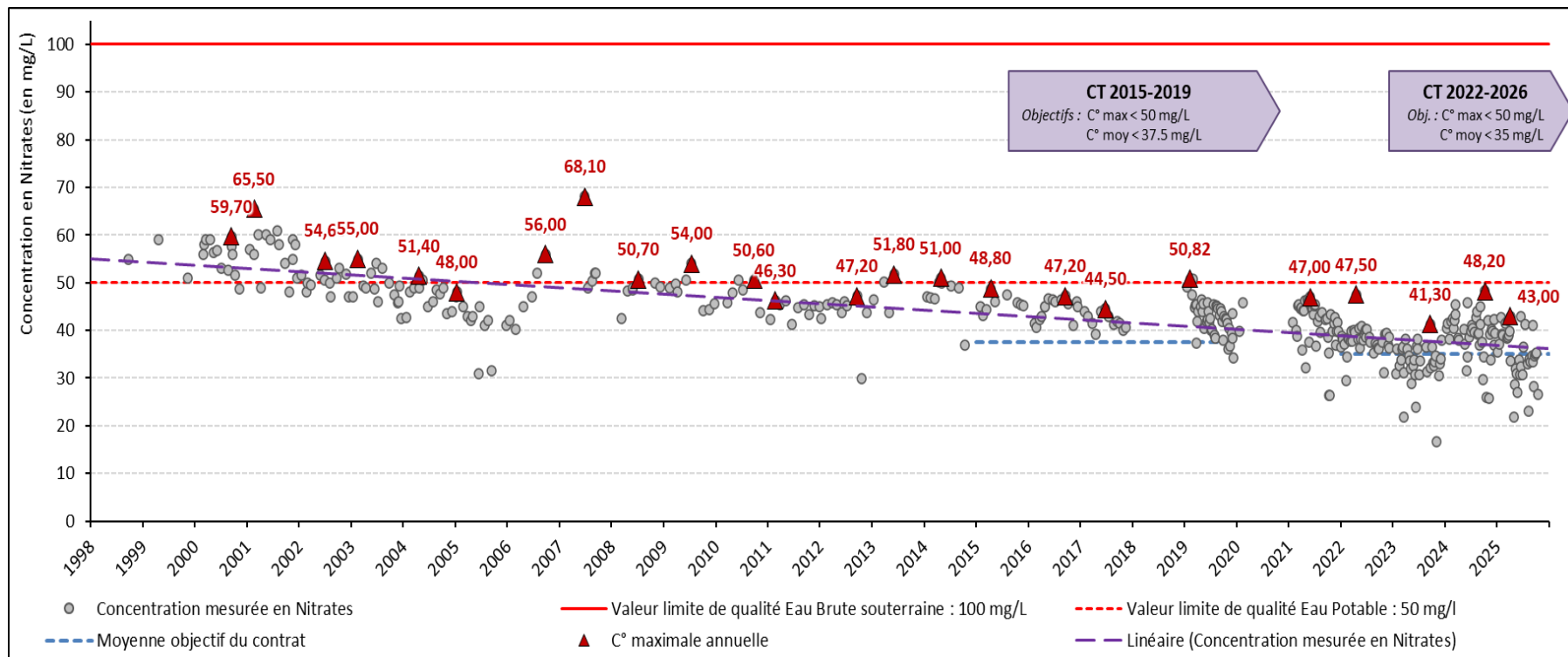


## Zone Soumise à Contrainte Environnementale

- Lancement de la démarche ZSCE : condition demandée par l'Agence de l'eau Adour-Garonne pour la poursuite du contrat Re-Sources de la Chancelée
- 2 décembre 2020 : réunion d'information auprès des exploitants agricoles sur la démarche ZSCE
- Zone de Protection de l'Aire d'Alimentation de Captage (ZPAAC) de la Chancelée (validée en CODERST le 18 janvier 2022)
- Au regard des résultats de qualité d'eau au captage de la Chancelée, la DDT ne souhaite pas aller plus loin que la délimitation du périmètre.



## Point sur la qualité de l'eau – nitrates



### ► Objectifs Nitrates

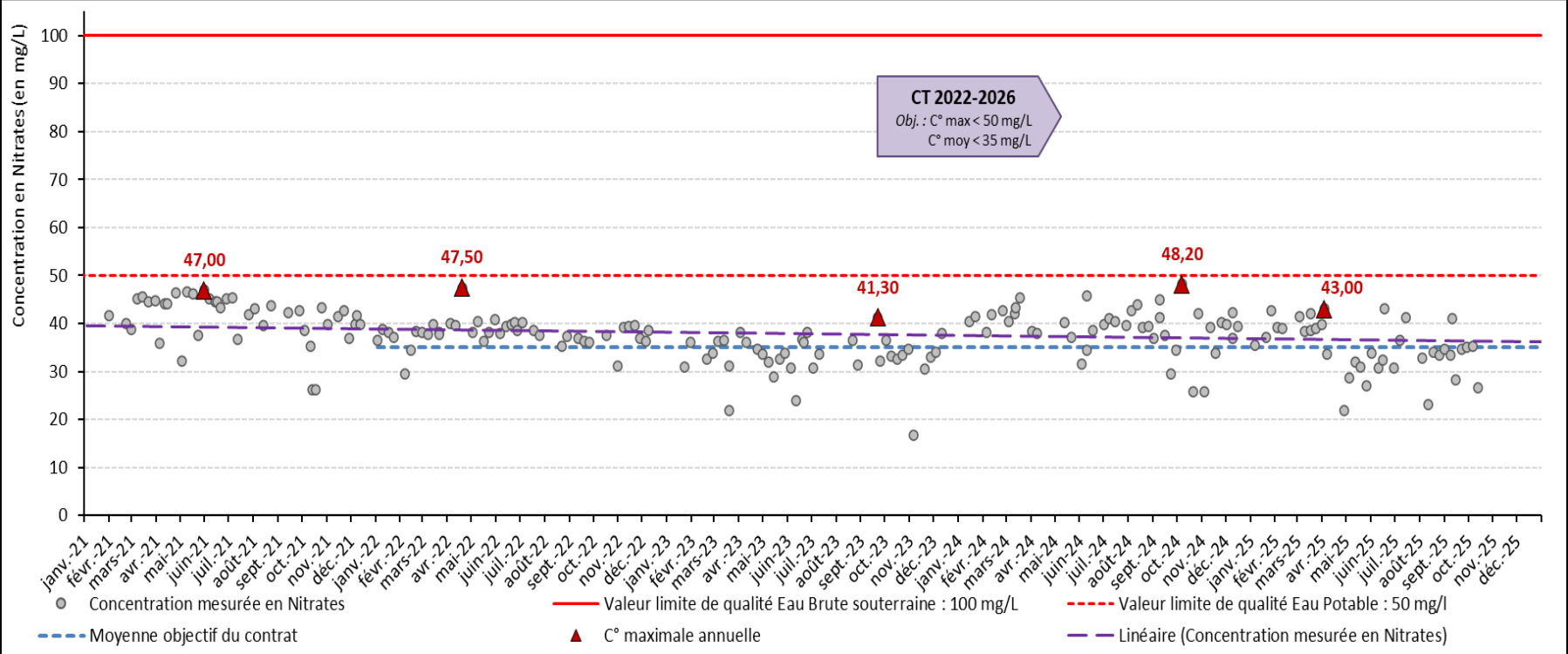
⇒ Au captage

C° maximale < 50 mg/L

C° moyenne < 35 mg/L

Moyenne (mg/L)	2022	2023	2024	2025 (en cours)
Captage Chancelée	38,01	33,08	<b>39,10</b>	34,89
Ruisseau Argentière	26,83	30,08	<b>30,33</b>	30,09

## Point sur la qualité de l'eau – nitrates



### ► Objectifs Nitrates

⇒ Au captage

C° maximale < 50 mg/L  
C° moyenne < 35 mg/L

Moyenne (mg/L)	2022	2023	2024	2025 (en cours)
Captage Chancelée	38,01	33,08	<b>39,10</b>	34,89
Ruisseau Argentière	26,83	30,08	<b>30,33</b>	30,09

## Point sur la qualité de l'eau – phytosanitaires

### ► Résultats au captage

	CT 2015-2019	2022	2023	2024	2025 (en cours)
Nb de prélèvements	10	4	6	4	4
Nb de prélèvements non conformes Objectifs	1 ⇒ 10%	2 ⇒ 50%	3 ⇒ 50%	4 ⇒ 100%	3 ⇒ 75%
Concentration max (somme des molécules)	0,196 µg/L	0,208 µg/L	0,498 µg/L	0,736 µg/L	0,902 µg/L
Nb de molécules détectées	4 / 209	3 / 307	5 / 314	6 / 308	8 / 334
Nb de détections de molécules > 0.10 µg/L	1	2	3	8	7

### ► Objectifs Phytosanitaires

⇒ Somme des molécules

80% des prélèvements  
< 0,30 µg/L

Aucun prélèvement  
> 0,50 µg/L

⇒ Par molécule

Concentration maximale  
< 0,10 µg/L

### ► Résultats sur l'Argentière

	CT 2015-2019	2022	2023	2024	2025 (en cours)
Nb de prélèvements	12	1	2	3	2
Concentration max	0,578 µg/L	0,214 µg/L	0,382 µg/L	0,781 µg/L	0,960 µg/L
Nb de molécules détectées	4 / 208	2 / 304	3 / 305	8 / 305	7 / 305
Nb de détection > 0.10 µg/L	6	1	1	8	5

## Point sur la qualité de l'eau – phytosanitaires

### ► Résultats au captage

	CT 2015-2019	2022	2023	2024	2025 (en cours)
Nb de prélèvements	10	4	6	4	4
Nb de prélèvements non conformes Objectifs	1 ⇒ 10%	2 ⇒ 50%	3 ⇒ 50%	4 ⇒ 100%	3 ⇒ 75%
Concentration max (somme des molécules)	0,196 µg/L	0,208 µg/L	0,498 µg/L	0,736 µg/L	0,902 µg/L
Nb de molécules détectées	4 / 209	3 / 307	5 / 314	6 / 308	8 / 334
Nb de détections de molécules > 0.10 µg/L	1	2	3	8	7



**Chlorothalonil-R471811 intégré aux suivis à partir de septembre 2023**

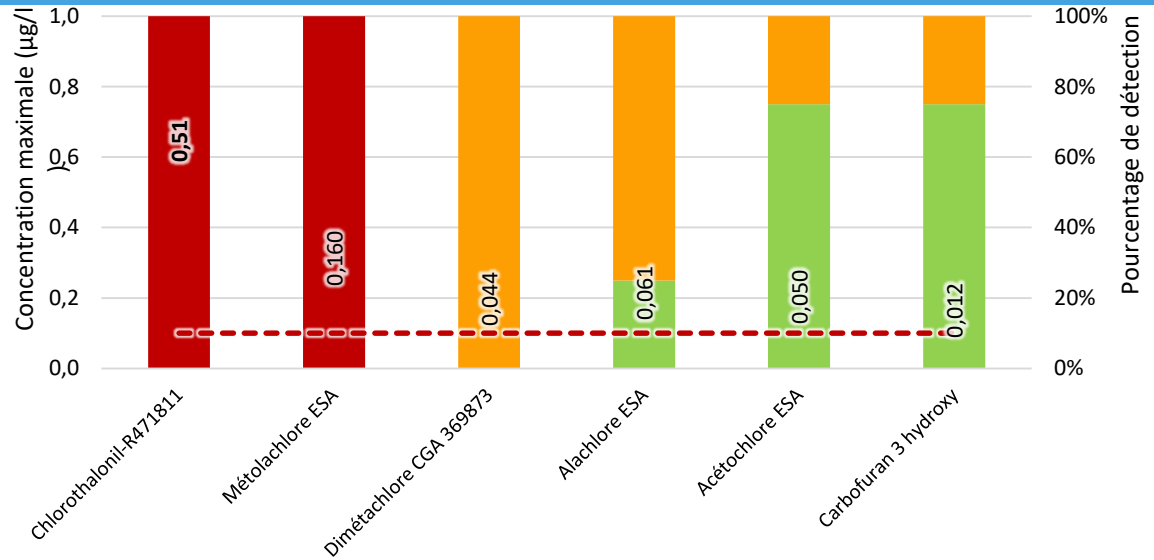
⇒ 100% de détection  
 ⇒ Toujours > 0,10 µg/l

### ► Résultats sur l'Argentière

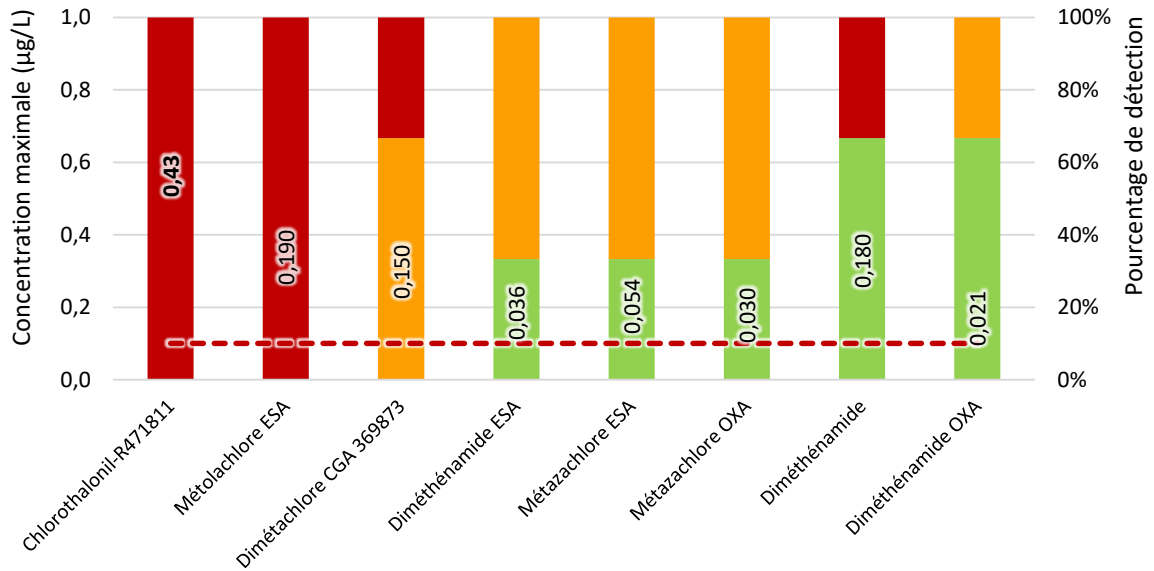
	CT 2015-2019	2022	2023	2024	2025 (en cours)
Nb de prélèvements	12	1	2	3	2
Concentration max	0,578 µg/L	0,214 µg/L	0,382 µg/L	0,781 µg/L	0,960 µg/L
Nb de molécules détectées	4 / 208	2 / 304	3 / 305	8 / 305	7 / 305
Nb de détection > 0.10 µg/L	6	1	1	8	5

## Point sur la qualité de l'eau – phytosanitaires

► *Focus sur les molécules détectées au captage en 2024*



► *Focus sur les molécules détectées sur l'Argentière en 2024 (3 prélèvements sur 4)*



■ Pas de détection     
 ■ Détection < 0,1 µg/L     
 ■ Détection > 0,1 µg/L  
▲ C<sup>\*</sup> maximale détectée     
 - - - - - Objectif CT : 0,10 µg/L

## Point sur la qualité de l'eau – Molécules émergentes

### ► *Qu'est ce qu'une Molécule émergente ?*

Substance d'origine **chimique ou biologique liée aux activités humaines**, qui se retrouve dans le milieu naturel et est susceptible d'atteindre les ressources (eau potable).

- \* Produits pharmaceutiques, d'entretien, industriels, de soin et d'hygiène, ...
- \* Pas réglementée, ni surveillée,
- \* Existent depuis longtemps mais récemment identifiées (nouvelles méthodes de détection),
- \* D'autres sont nouvelles ou sont issues d'un changement de cycle de vie du produit (transformation de certaines molécules).

### ► *Quels peuvent-être les effets sur la santé ?*

Elles présentent potentiellement un risque pour la santé humaine.

- \* Les perturbateurs endocriniens potentiels
- \* CMR- (Cancérigène, Mutagène, Reprotoxique) potentiels.

## Point sur la qualité de l'eau – Molécules émergentes (PFAS)

### ► Que sont les PFAS ?



### ► Sur la zone du Captage de la Chancelée ?

- \* Première recherche au captage en 2024 sur une liste de 20 PFAS,
- \* A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026 :
  - Intégration dans le Contrôle Sanitaire,
  - 4 analyses/an dans le Suivi Sanitaire interne SERTAD
  - 4 analyses/an dans le cadre du CT (Chancelée et Argentière)

## Actions agricoles

### ► Action « Analyse des pratiques d'application de produits phytosanitaires »

- Objectifs opérationnels :

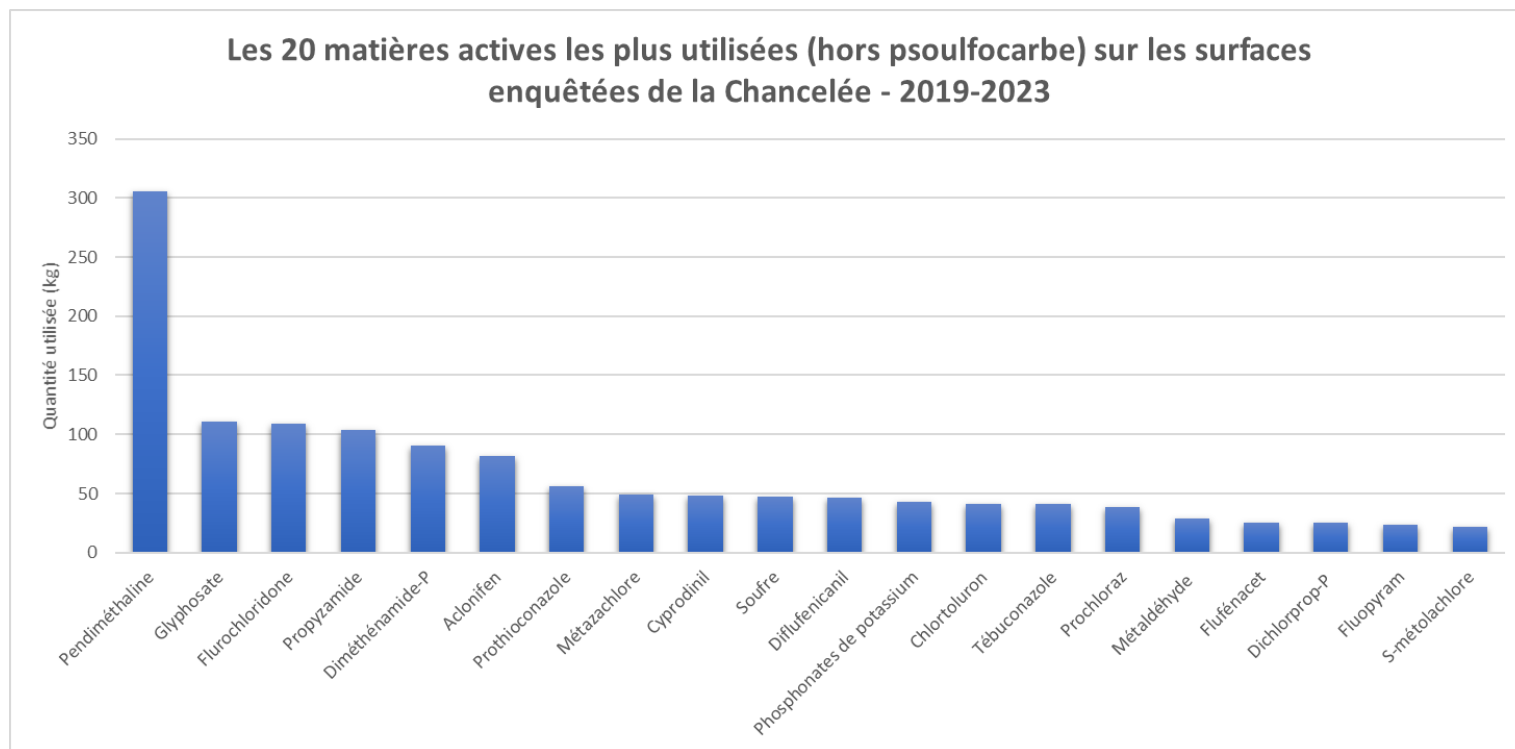
- Réaliser un bilan annuel des applications phytosanitaires (période 2021-2023) en complément du travail réalisé par le SERTAD lors de l'évaluation du précédent programme (2019-2020)
- Point avec les agriculteurs sur les prises de décisions de traitement (observations au champ, traitement systématique...)
- Bilan avec regard critique sur les pratiques et proposition d'actions d'accompagnement

## Actions agricoles

### ► Action « Analyse des pratiques d'application de produits phytosanitaires »

- Sur la période 2019-2023

- 93 molécules différentes utilisées
- Le Prosulfoarbe représente plus d'un quart de la quantité de matière active (26%) utilisée sur la période 2019-2023 sur les surfaces enquêtées (572 kg)



## Actions agricoles

### ► Action « Analyse des pratiques d'application de produits phytosanitaires »

Suivi des usages de produits phytosanitaires et analyse au regard des résultats de qualité d'eau

Nom Molécule	Groupe(s) d'usage	Commentaire	Captage de la Chancelée (Suivi depuis 2007)		Ruisseau de l'Argentière (Suivi depuis 2016)		Suivi des applications phytosanitaires (2019-2023)	
			Détection	C° max (µg/L) année	Détection	C° max (µg/L) année	Quantité molécule mère utilisée (kg)	Année(s) d'utilisation
AMPA	Métabolites d'herbicide	Métabolite de dégradation du Glyphosate et de produits lessiviers	0 / 38		2 / 22	<b>0,14</b> 2016	110	2019 - 2023
Dimétachlore CGA 369873	Métabolites d'herbicide	-	10 / 15	<b>0,044</b> 2024	8 / 8	<b>0,15</b> 2024	9	2021 - 2022
Diméthénamide	Herbicides	= Mélange des formes stéréoisomériques R et S -> Diméthénamide-P (5617) inclus, seul le Diméthénamide est interdit	0 / 35		1 / 22	<b>0,18</b> 2024	90	2019 - 2023
Diméthénamide ESA	Métabolites d'herbicide	Molécule mère = Diméthénamide-P (usage autorisé) ou Diméthénamide (usage interdit)	0 / 15		2 / 8	<b>0,036</b> 2024		
Diméthénamide OXA	Métabolites d'herbicide	Molécule mère = Diméthénamide-P (usage autorisé) ou Diméthénamide (usage interdit)	0 / 15		1 / 8	<b>0,021</b> 2024		
Glyphosate	Herbicides	et/ou sulfosate	1 / 38	<b>0,087</b> 2023	0 / 22		110	2019 - 2023
Métaldéhyde	Molluscicides	-	0 / 33		1 / 22	<b>0,095</b> 2019	29	2019 - 2023
Métazachlore ESA	Métabolites d'herbicide	-	0 / 28		9 / 14	<b>0,098</b> 2019	49	2019 - 2023
Métazachlore OXA	Métabolites d'herbicide	-	0 / 28		3 / 14	<b>0,046</b> 2025		
Nicosulfuron	Herbicides	-	1 / 33	<b>0,022</b> 2017	0 / 22		0,73	2019 - 2022
Terbuthylazine	Herbicides	-	0/39		1/22	<b>0,021</b> 2025	1,37	2019 - 2020 / 2022
Terbuthylazine LM6	Métabolites d'herbicide	Métabolite de dégradation du Terbuthylazine	2/4	<b>0,046</b> 2025	0/2			

## Actions agricoles

### ► Action « Expérimentation sur la diminution des phytosanitaire sur colza »

- Expérimentation co-construite SERTAD / Chambre d'agriculture
  - Mise à disposition de semences de couverts associés au colza
    - 4 agriculteurs / 20 ha (3 093 € de semences)
  - Suivi technique des parcelles
    - Observation des levées et du développement du colza et des couverts associés,
    - Recueil des itinéraires techniques et comparaisons entre colzas associées et parcelles non expérimentales



## Actions agricoles

### ► Action « Expérimentation sur la diminution des phytosanitaires sur colza »

#### ► **Type d'association avec le colza** (pour 5 ha) :

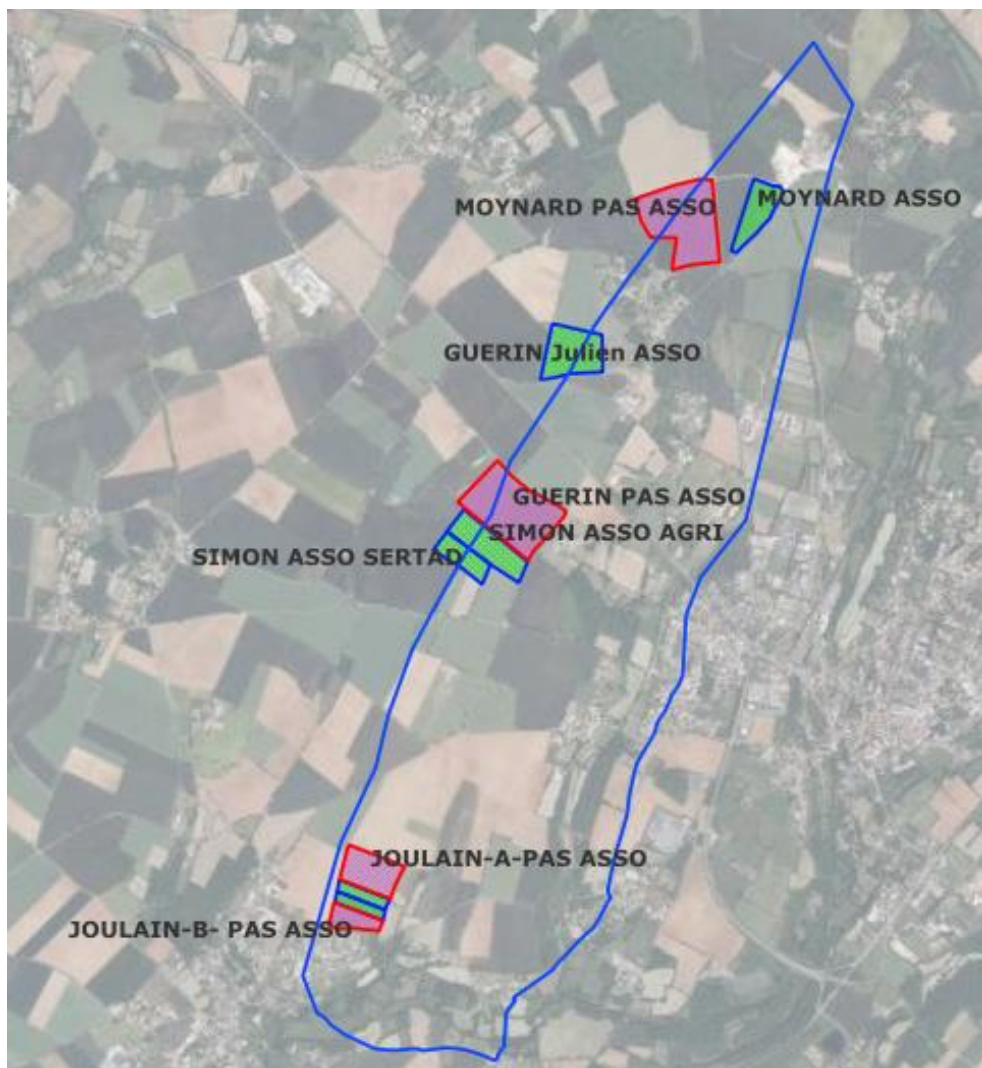
- ➔ Trèfle d'Alexandrie TIGRI (10 kg) soit 2 kg/ha
- ➔ Fenugrec FIENO GRECO (50 kg) soit 10 kg/ha
- ➔ Lentilles REDFLASH (50 kg) soit 10 kg/ha
- ➔ Féverole de printemps (250 kg) soit 50 kg/ha

#### ► **Désherbage : Ne pas utiliser les 2 matières actives suivantes :**

- ➔ Diméthachlore : *ex de produits : Axter, Colzor Trio*
- ➔ Métazachlore : *ex de produits : Anitop, Bandoneon, Nimbus cs, Springbok, Sultan, Sultan 500 sc*

## Actions agricoles

- ▶ Action « Expérimentation sur la diminution des phytosanitaires sur colza »



- Suivi technique des parcelles avec et sans association pour voir les marges de manœuvres sur la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires

## Actions agricoles

- ▶ Action « Expérimentation sur la diminution des phytosanitaires sur colza »



**SIMON**

(20/11/2025)

## Actions agricoles

- Action « Expérimentation sur la diminution des phytosanitaires sur colza »



**JOULAIN**

(20/11/2025)



## Actions agricoles

- Action « Expérimentation sur la diminution des phytosanitaires sur colza »



**MOYNARD**

(20/11/2025)



**GUERIN**

(20/11/2025)

## Actions agricoles

### ► MAEC

- Engagements contractuels pour 5 ans
- A l'échelle de la parcelle ou de l'exploitation agricole
- Critères d'éligibilité :
  - Avoir une parcelle sur le PAEC
  - Règles de cumuls avec les autres dispositifs financiers (aides AB...)

### **Intégration de l'AAC de la Chancelée au territoire MAEC** « Aires d'alimentation de captages de la Boutonne amont »

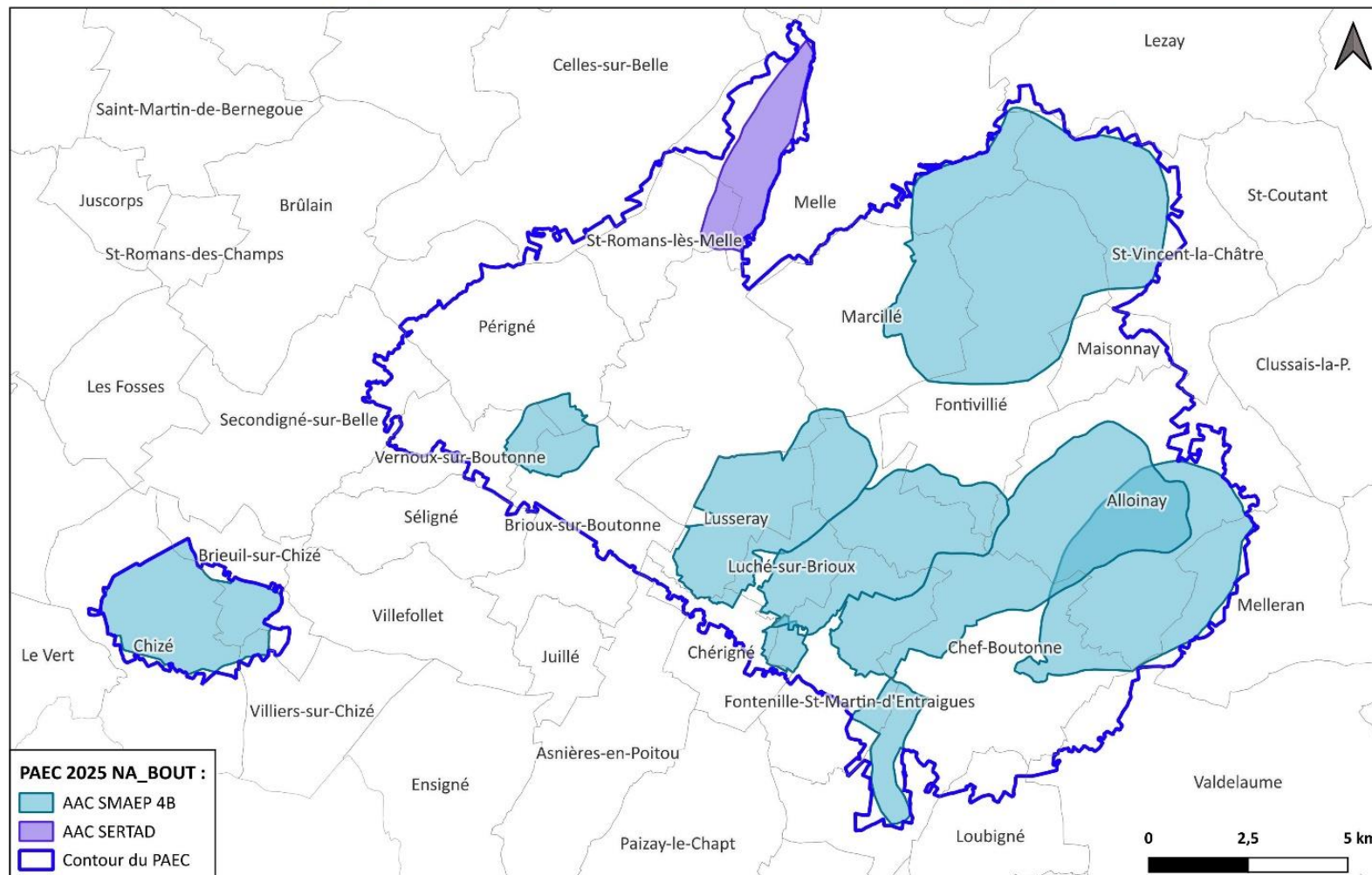
- ⇒ Faciliter la compréhension du dispositif sur le territoire
- ⇒ Un opérateur : SMAEP 4B
- ⇒ Animation sur l'AAC de la Chancelée : SERTAD (SMAEP 4B sur le reste du territoire)

## Actions agricoles

### ► MAEC

PAEC 2025 NA\_BOUT | Opérateur : SMAEP 4B

Aires d'alimentation de captages de la Boutonne amont



## Actions agricoles

### ► MAEC

#### ⇒ **Bilan de l'animation sur le PAEC Boutonne**

2023 : 1 MAEC système (224 ha)

2024 : 3 MAEC système (308 ha)

2025 : 4 MAEC Système (469 ha) / MAEC Création de prairies (1,74 ha) / MAEC Milieux humides (14,53 ha)

- **Aucune exploitation concernée par l'AAC de la Chancelée**

#### ⇒ **Perspectives 2026**

- Réponse à l'appel à projet de la DRAAF début octobre : retour attendu courant décembre (validation / enveloppe budgétaire)

## Actions agricoles

### ► Dispositifs financiers

- **PCAE Plan Végétale Environnement (PVE)**

Objectif : soutenir les projets d'acquisition de matériels et d'outils numériques permettant une réduction ou la suppression de l'utilisation d'intrants

Dates : jusqu'au 6 mars 2026

Montant éligible : de 5 000 à 50 000€ (taux d'aide de 30 %, majorée à 40 % pour AB)

Matériels finançables (liste non exhaustive) :

>Matériels d'entretien des prairies et des haies (herse, lamier, ... );

>Matériels de destruction des couverts (rouleaux, broyeurs, scalpeur, ...);

>Matériels de désherbage mécanique (bineuses, houes rotatives, herse, ...);

>Semoirs spécifiques semis direct et strip-till...

- **MAEC Forfaitaires**

MAEC Bas- Carbone et MAEC Autonomie protéïque



Dates : jusqu'au 29 mai 2026

Montant : 18 000 € par exploitation




## Protection des zones sensibles

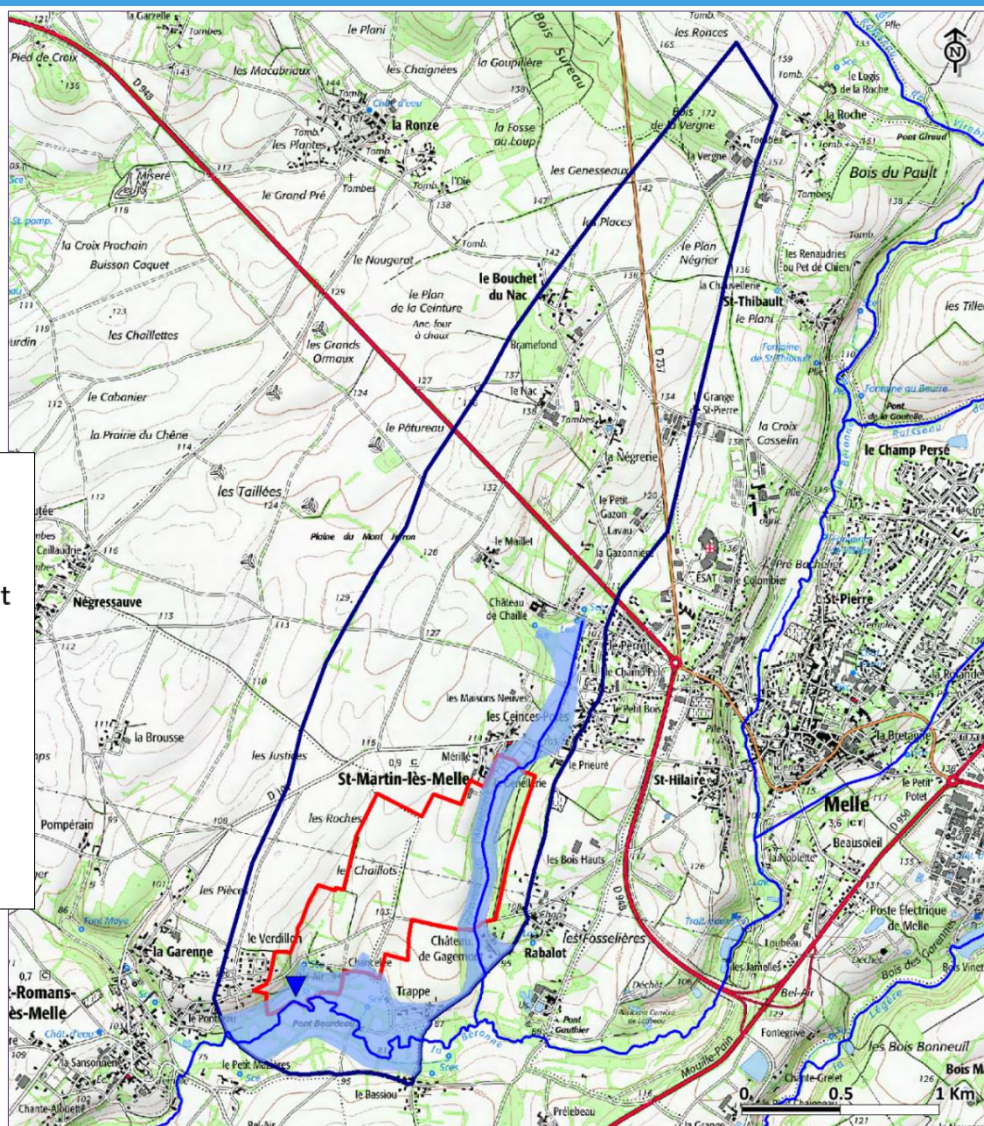
### ► Rappel stratégie foncière

#### Zones de transferts rapides :

-  Périmètre de protection rapprochée : 78 ha
-  Vallées de l'Argentière (17,38 ha hors PPR) et de la Béronne (31 ha hors PPR)

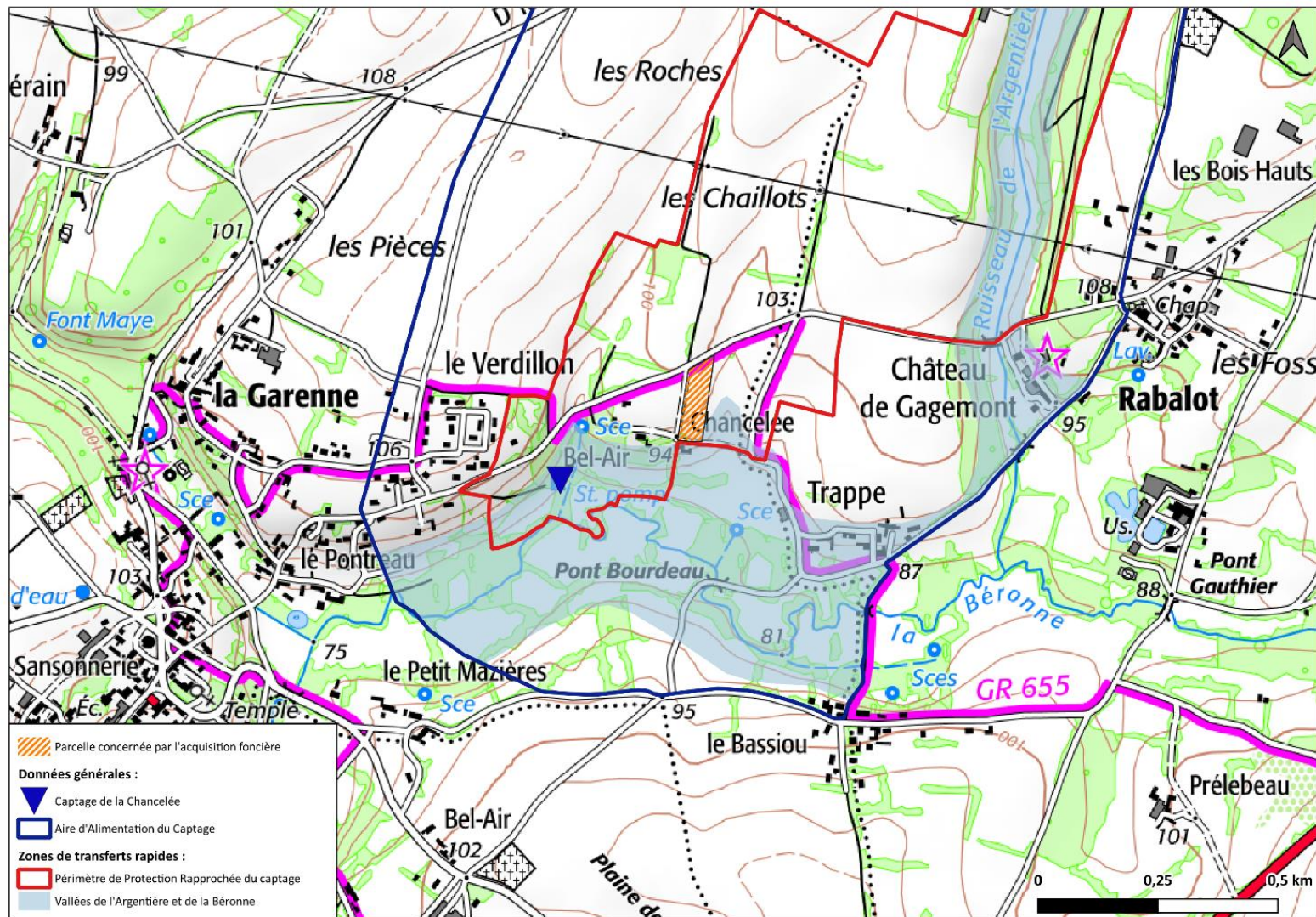
#### Données générales :

-  Périmètre de protection éloignée : 580 ha  
=> AAC du captage de la Chancelée
-  Captage de la Chancelée
-  Cours d'eau



## Protection des zones sensibles

- Acquisition foncière = 0,838 ha dans le PPR



## Protection des zones sensibles

### ► Projet de la Genellerie



## Protection des zones sensibles

### ► Projet de la Genellerie

#### Reconquérir du foncier

pour installer un  
agriculteur, maraîcher  
ou éleveur, besoin de  
surfaces exploitables.



#### Accueillir et partager

Mettre l'habitation à disposition  
d'association d'accueil social

Mettre la ferme à disposition  
d'initiatives collectives



#### Installer un projet

pour entamer une dynamique  
de projet, permettre au café du  
Boulevard de cultiver les légumes  
de leur cuisine



#### Redonner vie à la ferme



ouvrir les portes de la  
ferme aux citoyens sous  
forme de chantiers  
participatifs




## Communication et sensibilisation

### ► Fiche Re-Sources

- Mise à jour et diffusion d'une fiche synthétique sur les enjeux et la qualité de l'eau au captage de la Chancelée



### FICHE RE-SOURCES 2024 QUALITÉ EAUX BRUTES CHANCELÉE

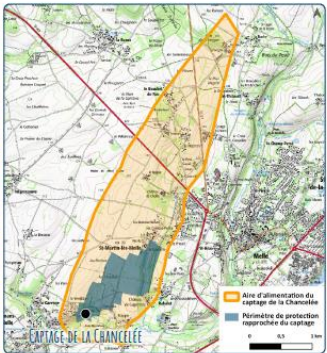


► **LE PROGRAMME RE-SOURCES RÉGIONAL ET LE CONTRAT LOCAL 2022-2026**

Le programme Re-Sources concerne l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine, avec un enjeu fondamental : assurer durablement la production d'eau potable pour les habitants de la Région. Ce programme vise ainsi la reconquête de la ressource pour une eau naturellement potable et des changements de pratiques durables impliquant l'ensemble des acteurs du territoire. La mise en place de cette démarche est centrée sur les captages stratégiques classés prioritaires.

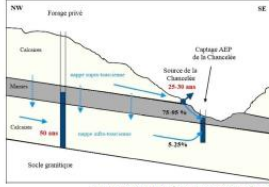
Le captage de la Chancelée faisant partie de ces ressources stratégiques, le Syndicat du SERTAD pilote sur ce territoire la démarche Re-Sources via un contrat territorial actuellement défini pour la période 2022-2026.

► **L'AIRE D'ALIMENTATION DU CAPTAGE DE LA CHANCELÉE**



► **LE FONCTIONNEMENT HYDROGÉOLOGIQUE**

Le fonctionnement hydrogéologique de l'aire d'alimentation du captage de la Chancelée est complexe. L'eau captée est un mélange de la nappe supra-toarçienne et de la nappe infra-toarçienne. L'étude sur la datation et les temps de transferts estime l'âge moyen de l'eau captée à la Chancelée à 25 ans. Cependant, des transferts peuvent être plus rapides (failles, vallées de l'Argentière et de la Béronne).



Sources : Étude de datation par CondatEau, 07/2014


- 📏 Superficie du territoire : 580 ha
- 🏠 SAU : 402 ha
- 🏡 16 exploitations ayant au - 1ha sur l'AAC
- 🌾 Grandes cultures majoritaires
- 🏠 Collectivité porteuse du Contrat territorial : SERTAD
- 🌊 Ressource souterraine
- ⬆️ Quantité d'eau prélevée : 92 000 m<sup>3</sup>/an
- 👤 Alimentation d'une partie de Melle (4 800 habitants)

## Communication et sensibilisation

### ► Dispositif éducatif

#### Module scolaire (4 séances par classe)



Classes accompagnées 2024/2025	Structures animatrices
<p>Melle - Ecole Mention Verdier : 1 classe de CM2 (21 élèves) =&gt; Visite du Lycée agricole</p>	<p>APIEEE : Association de Protection, d'Information et d'Études de l'Eau et de son Environnement dans les Deux-Sèvres</p> 
<p>RPI St-Romans-les-Melle / Mazières sur Béronne / St-Martin-lès-Melle - Charzay 1 classe de CE2 (12 élèves) / CM1 (10 élèves) =&gt; Visite de la station d'épuration</p>	

## Communication et sensibilisation

### ► Dispositif éducatif

#### Module grand public associé à la Fête de l'Arbre à Melle - 24 mai 2025

- Balade sur la ripisylve (25 personnes)



Co-financement (hors contrat territorial) du coût total de 10 142 €

- Agence de l'eau Adour Garonne (5 071 €)
- Région Nouvelle-Aquitaine (1 733 €)
- DREAL (400 €)
- Fondation Léa Nature (200 €)
- SERTAD (1 369 €)
- Melle (1 027 €)
- St-Romans-lès-Melle (342 €)



- Ateliers de sensibilisation (50 personnes environ)



## Communication et sensibilisation

### ► Dispositif éducatif

#### Programmation 2025-2026

Poursuite du dispositif :

- Pas de module scolaire mais proposition d'une **journée au printemps** à laquelle les élèves de Melle et Saint-Romans-lès-Melle sont invités
- Un module grand public sous forme de **4 ateliers**

Plan de financement prévisionnel (hors contrat territorial) du coût total de 8 072 €

- Agence de l'eau Adour Garonne (4 036 €)
- Région Nouvelle-Aquitaine (1 300 €)
- DREAL (70 €)
- SERTAD (1 333 €)
- Melle ( 1 000 €)
- St-Romans-lès-Melle (333 €)



## Communication et sensibilisation

### ► Dispositif éducatif

#### Interventions auprès du lycée agricole de Melle

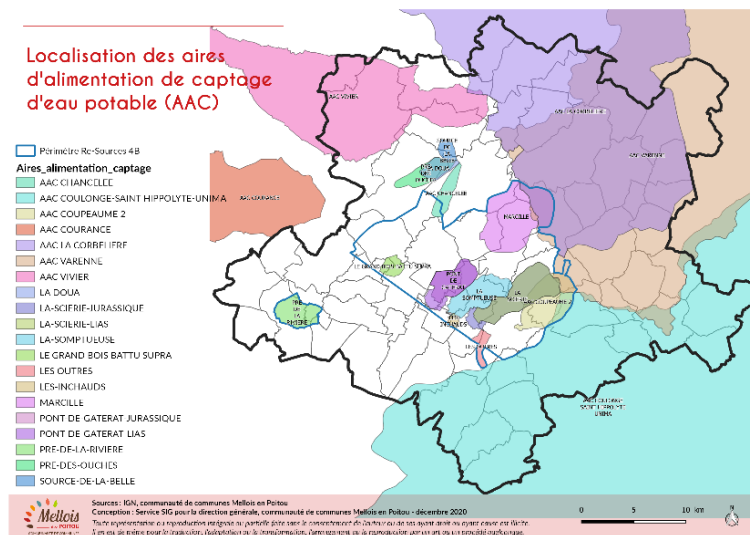
Octobre 2025 : présentation des enjeux qualité d'eau et animation de l'outil pédagogique Mission écophyt'eau avec le CIVAM Seuil du Poitou auprès des 1<sup>ères</sup> BAC PRO CGEA (Conduite et Gestion de l'Entreprise Agricole)



## Communication et sensibilisation

### ► Formation des Elus – Communauté de Communes Mellois en Poitou

Formation organisée et animée par le CPIE et le SERTAD avec des interventions de professionnels locaux de la gestion de l'eau  
21 mars et 8 avril 2025 – St-Martin-lès-Melle



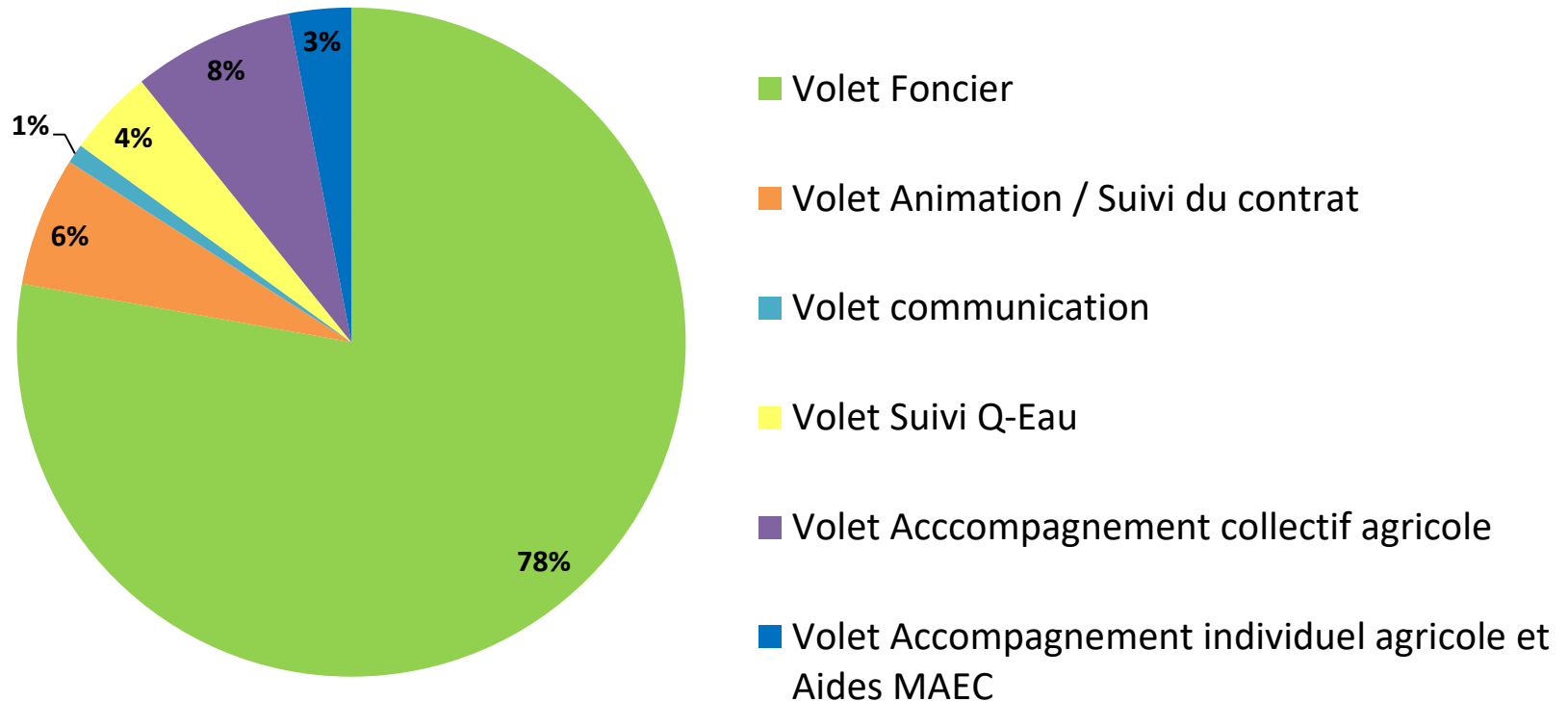
13 communes représentées

Financement via le CT Re-Sources Sèvre Niortaise amont / Touche Poupard

## Prévisionnel 2026 : montants alloués

### Répartition des coûts par axe stratégique

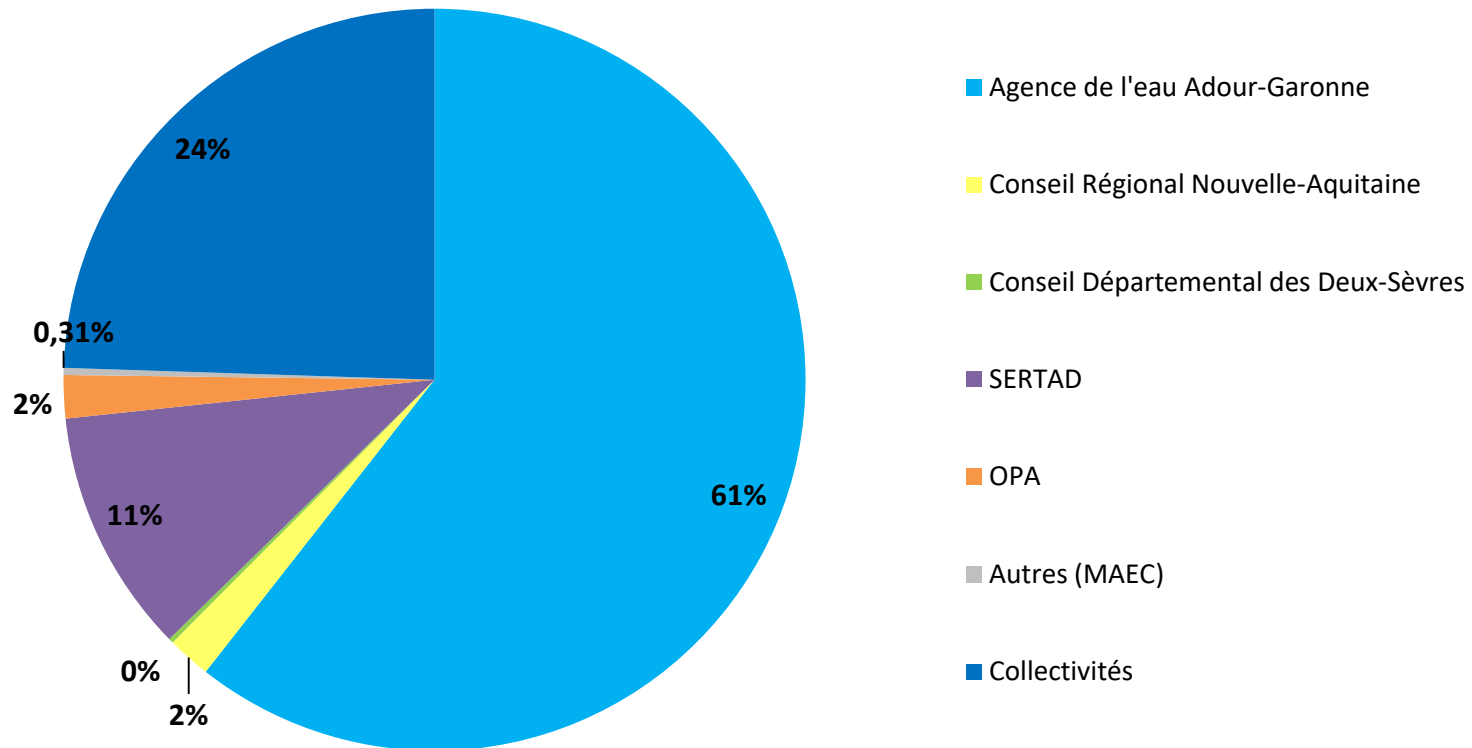
Montant total prévisionnel en 2026 : 245 000 €



## Prévisionnel 2026 : plan de financement

### Répartition des coûts par partenaire

Montant total prévisionnel 2026 : 245 000 €



# Merci de votre attention



## Cellule Animation – Qualité Eau Brute

Adrienne CAMARERO – Paul LAÏCHOUR – Julie MENARD

05 49 25 22 27 | 06 71 72 98 83

[bassinversant@sertad.fr](mailto:bassinversant@sertad.fr) | [bassinversant.agri@sertad.fr](mailto:bassinversant.agri@sertad.fr)

*Syndicat des Eaux du SERTAD – La Chesnaye – 79260 STE NEOMAYE*

# III. BILAN 2025 ET PERSPECTIVES 2026 :

## AXE 4 : « Acc Agris » Accompagner les exploitants agricoles

- Réalisation d'un document unique d'information à destination des exploitants agricoles :

Contractualisation MAEC depuis 2023 :

Carte de localisation des AAC

2023 : 1 MAEC systèmes/ SAU: 224 ha

Informations MAEC (Obligation, Rémunération, Cumul).

2024 : 3 MAEC systèmes/ SAU 308 ha

Envoi papier aux 185 exploitants du BAC Re-sources.

2025 : 4 MAEC systèmes et 7 MAEC localisés / SAU 469 ha

**MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES (MAEC)**  
Aires d'alimentation de captages de la Boutonne amont  
Campagne 2024

SYNDICAT 48 ReSources SERTAD

Dans le cadre des contrats territoriaux Re-Sources pour la préservation de la qualité de l'eau sur le bassin versant de la Boutonne amont et l'axe d'alimentation de captage de la Chancelles, le SMAEP 48 et le SERTAD ont mis en place le MAEC sur le territoire. L'objectif est d'offrir l'opportunité aux exploitants agricoles d'engager vers une transition agro-écologique de pouvoir accéder aux dispositifs d'accompagnement financiers que sont les MAEC, dispositifs intégrés à la PAC.

Vous trouverez dans ce document les mesures soulevées sur le territoire du MAEC des aires d'alimentation de captage de la Boutonne amont pour la campagne PAC 2024.

MAEC 2024 NA\_BOUT | Copiloteur : SMAEP 48  
Aire d'alimentation de captage de la Boutonne amont

**Plus d'informations, vous pouvez contacter les animateurs MAEC :**  
Service Bassin versant - Animation agricole  
05 49 07 74 51 - 06 33 12 37 17 / re.sources@parisval-de-loire.fr  
Service Bassin versant - Animation agricole  
05 49 25 38 25 - 06 37 61 29 80 / bassinversant\_agr@parisval.fr

Les informations figurant dans ce document vous sont données à titre informatif et ne constituent ni un engagement.

AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE : EAU DE FRANCE, République Française, Région Centre-Val de Loire, France 2030, SERTAD

**MAEC Grandes cultures**

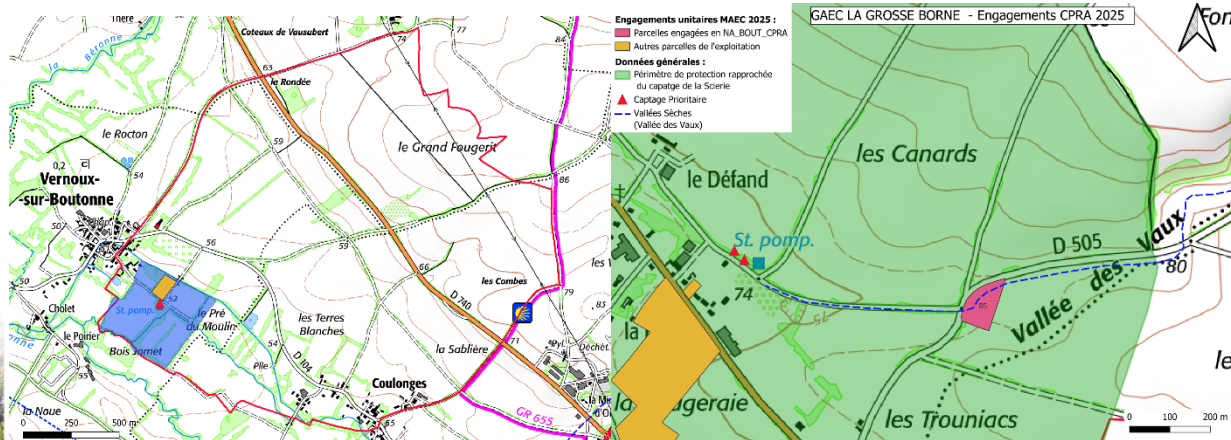
Toutes ces MAEC ont pour point commun :

- La détermination d'un maximum 10 UGB
- L'engagement maximum de 90 % des surfaces éligibles de l'exploitation
- La réalisation d'un diagnostic agro-écologique d'ici le 31/05/2024
- La suite d'une formation dans les 2 premières années d'engagement
- La participation à des journées collectives (1/2 journée par an)

	Niveau 2		Niveau 3	
	€/ha/an	Plafond €/an	€/ha/an	Plafond €/an
Réduction des herbicides (PHT 2/3)	243 €	9 000 €	281 €	12 000 €
Réduction des pesticides (PHT 5/6)	201 €	9 000 €	306 €	12 000 €
Couverture - Réduction des herbicides (COV 2/3)	224 €	12 000 €	324 €	15 000 €
Couverture - Réduction des pesticides (COV 5/6)	284 €	12 000 €	324 €	15 000 €


**Principaux éléments des cultures des champs**

Pratiques	Code mesure			
	PHT 2/3	PHT 5/6	COV 2/3	COV 5/6
<b>Aménagement</b>				
20% des terres arables de l'exploitation en cultures à bas niveaux d'intrants ou en cultures de légumineuses équilibrées, oléagineux, saules, sarrasin, soja, verges, tournesol, avoine, trèverges, cultures 00				
Interdiction de retour d'une même culture annuelle deux années de suite sur 90% des surfaces de l'exploitation				
<b>Maintenances agro-écologiques</b>				
À partir de la 3ème année d'engagement, avoir au minimum 1% des terres arables de l'exploitation en jachères mellifères				
<b>Gestion des traitements phytosanitaires</b>				
Réaliser un bilan HT. Ce bilan doit être accompagné au moins 1 terrain sur 5				
Respecter un HT herbicide maximum sur les cultures engagées et non engagées				
Respecter un HT fongicide maximum sur les surfaces engagées et non engagées				
<b>Couverture des sols</b>				
Couverture de sol minimum de 10 mois sur 12 en interculture longue et 13 mois sur 12 en interculture courte				



### III. BILAN 2025 ET PERSPECTIVES 2026 :

#### AXE 4 : « Acc Agris » Accompagner les exploitants agricoles



AAC	MESURE	SAU/AAC	SAU PPR
GBB	MHU2	5,63	5,63
	CPRA	0,93	
INCHAUDS	MHU2	8,9	3,9
SCIERIE	CPRA	0,81	0,81